



Le 1^{er} septembre 2021

Objet : **VACCINATION DES 12-18 ANS**

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire, débutée à l'hiver 2020, bouleverse la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Si l'Éducation nationale a su s'adapter pour assurer la continuité des enseignements, il n'en demeure pas moins que protéger la santé des élèves et des personnels demeure un enjeu majeur en cette rentrée 2021.

Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est accessible aux 12-17 ans. Celle-ci constitue un enjeu essentiel de santé publique et va contribuer au bon déroulement de l'année scolaire. Aussi, il est souhaitable qu'un maximum d'élèves puisse être vacciné avant la rentrée. Si votre enfant ne l'est pas encore, je vous invite dès à présent à engager cette démarche en prenant rendez-vous sur les sites sante.fr ou vitemadose.fr.

Pour poursuivre et faciliter le processus de vaccination, l'Éducation nationale se mobilise également dès la rentrée. Ainsi, **les collégiens de plus de 12 ans**, de notre établissement, qui n'auraient pas encore reçu une première injection, **auront la possibilité d'être vaccinés dans le cadre scolaire**.

La vaccination des adolescents n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, c'est-à-dire qu'elle est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

Vous pouvez utilement faire savoir à l'établissement si votre enfant a déjà été contaminé par la Covid en présentant, sous pli confidentiel à l'attention de l'infirmier, le résultat d'un test RT-PCR, antigénique ou sérologique positif datant de plus de deux mois. La démarche est la même si votre enfant a déjà fait l'objet d'une première vaccination. Dans les deux cas précédents, l'établissement pourra être le lieu de l'injection de la seule deuxième dose.

Cette opération est conçue en partenariat avec les professionnels de santé publique et les centres de vaccination. **Les modalités d'organisation propres à notre établissement vous seront précisées très prochainement.**

Pour que cette campagne soit une réussite, vous trouverez ci-joint un kit du Ministère des Solidarités et de la Santé, contenant :

- Une notice explicative pour les élèves et leurs familles
- Un formulaire d'autorisation parentale (la signature d'un seul parent suffit) pour les seuls 12-16 ans, qu'il est nécessaire de nous retourner pour le **lundi 13 septembre** (recueil des autorisations dans les classes par l'équipe Vie Scolaire).
- Le questionnaire pré-vaccinal qui devra être apporté par votre enfant le jour de la vaccination.

Les élèves de 16 ans et plus pourront être vaccinés sur la base d'un accord individuel de leur part.

Vous pouvez compter sur l'engagement de l'institution toute entière pour assurer le meilleur déroulement de l'année scolaire.

S.GUERIN, Principale.